

DANGER 5G



28/11/2019.

Manœuvres inquiétantes de l'industrie du sans fil.

**Manœuvres inquiétantes de l'industrie du sans fil
alors que l'OMS devait reconsidérer le classement des effets des CEM sur la santé**

<https://oasisana.com/2019/11/18/5g-dobscur-es-intrigues-a-lhorizon-veulent-ils-arreter-la-reclassification-de-lelectrosmog-comme-agent-cancerigene-les-scientifiques-craignent-une-dictature-technologique-q/>

18 novembre 2019 [oasisana](https://oasisana.com/)

5G, d'obscur-es intrigues à l'horizon. "Veulent-ils arrêter la reclassification de l'électrosmog comme agent cancérogène ?" Les scientifiques craignent une dictature technologique. Qu'en est-il en Italie ? ENQUÊTE EXCLUSIVE POUR OASI SANA



par Maurizio Martucci

5G, d'obscures intrigues à l'horizon. “*Nous, scientifiques de première ligne, sommes tous inquiets*“. Ce ne sont pas que des rumeurs qui viennent de Lyon. Au siège du **Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)**, il y en a qui craignent un véritable putsch pour étouffer la mise à jour attendue de la *black list*. **Le maintien de l'électrosmog dans la classe actuelle 2B (cancérogène possible) minimiserait son danger pour l'humanité et les écosystèmes et bénéficierait à la 5G.**

Les suspicions sont plus que fondées. Elles émanent d'un groupe de scientifiques faisant autorité, réunis en **France pour établir la liste des priorités des agents à reclassifier lors de la prochaine période 2020-2024**. Il y a plusieurs mois, ils avaient décidé d'inclure les ondes radioélectriques non ionisantes sur la liste des agents cancérogènes à reclassifier prioritairement lors de la prochaine période. **La reclassification de la classe 2B à la classe 2A (cancérogène probable), voire à la classe 1 (cancérogène certain) mettrait des batons dans les roues de la 5G.** La preuve reconnue, ce serait le pied-de-biche pour ouvrir la boîte de Pandore qui permettrait de défendre la santé publique de plus en plus menacée par le danger invisible. Cela mettrait fin à la controverse de longue date sur les risques électromagnétiques, à l'inconsistance des études, aux traumatismes dans les salles d'audience, à la confusion et aux trucages des résultats.



Mais, il y a quelques jours, une annonce inattendue de l'**Organisation Mondiale de la Santé (OMS)** a surpris tout le monde. Dans la précipitation la plus complète, l'OMS a adressé il y a peu à des équipes d'experts non identifiés une invitation publique à manifestation d'intérêt pour entreprendre des revues systématiques sur les dangers des ondes de radiofréquences non ionisantes. Les candidats avaient 30 jours, jusqu'au 4 novembre 2019, pour se faire connaître. Une manière de redessiner l'intrigue pour un final qui n'est pas encore écrit. On est en droit de s'en inquiéter. Ne serait-ce que parce que le CIRC, qui est supposé être en charge de la "reclassification" sur la base des résultats indépendants du Programme national de toxicologie et de l'Institut Ramazzini, est un département de l'OMS, qui pourrait ainsi délégitimer la révélation prévue par le CIRC, en validant cette nouvelle révision (confiée on ne sait trop bien à qui, et pourquoi il serait nécessaire de l'élaborer dans un délai aussi court et surtout sans budget: à qui à qui cela profite ?).



Bref, trois indices qui, pris dans leur ensemble forment pour les personnes bien informées l'ombre sombre d'une méthode éprouvée. Une stratégie inquiétante pour dissimuler les preuves : **“Si l’OMS réévalue elle-même les dangers des champs électromagnétiques pour arriver à la conclusion qu’il n’y a aucune preuve de danger, cela empêchera le CIRC de procéder à la réévaluation prévue. Et si un jugement d’innocuité des radiofréquences est rendu, comme il est probable, le reclassement du CIRC ne se fera pas...ubi major minor cessat !”** L'inquiétude fait suite à des précédents peu édifiants : en matière d'électrosmog, l'OMS a déjà été, par le passé, au centre de vives critiques et accusations de conflits d'intérêts et de collusions avec l'industrie en raison de certains de ses principaux représentants, dont Michael Repacholi, en 2002 directeur du projet OMS sur les radiofréquences et du manuel **“How to establish a dialogue on the risks of electromagnetic fields”**.



Repacholi est l'acteur principal sur la scène mondiale depuis près de 30 ans, ancien chef de projet de l'OMS et ancien chef de l'ICNIRP, la **Commission internationale pour la protection contre les rayonnements non ionisants**, une organisation privée basée en Allemagne qui s'obstine à ne considérer que les effets thermiques aigus des rayonnements, sans tenir compte des effets biologiques, et sur les directives desquelles se basent les normes de sécurité mondiale. Mais selon un rapport déposé au Tribunal de Monza par le consultant **Angelo Gino Levis** dans une affaire de première instance gagnée en 2019 par un travailleur atteint d'un cancer dont le juge a reconnu le lien avec l'électrosmog, pour **Repacholi** *“la divulgation financière n'a jamais été une priorité et les détails du budget et du financement du Projet OMS ont été gardés secret très soigneusement. Même quand l'industrie de la téléphonie mobile a admis qu'elle faisait des contributions annuelles à six chiffres au projet de l'OMS, Repacholi a maintenu tout cela dans la confusion. Les finances de l'ICNIRP ne sont guère plus transparentes. Repacholi a pris sa retraite de l'OMS en 2006 et est immédiatement devenu consultant pour l'industrie. La première fois qu'il s'est manifesté, on l'a accusé d'avoir déformé la relation au profit de ses clients corporatifs. Plus tard, affirmant qu'il voulait “clarifier les choses”, Repacholi a révélé que la moitié du financement du projet de l'OMS venait de l'industrie. Etre financé par l'argent de Motorola et d'associations professionnelles, entre autres choses, violait les règles de l'OMS. Repacholi a trouvé une solution en faisant transiter l'argent par l'intermédiaire de la Royal Adelaide Hospital en Australie, où il avait été scientifique en chef de 1983 à 1991. L'OMS a fermé les yeux et encaissé les chèques. L'industrie a obtenu une place à la table de l'OMS.”*

REPRODUCTION AUTORISÉE, EN CITANT L'AUTEUR ET LA SOURCE